



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **93403011.5**

(51) Int. Cl.⁵ : **A47B 96/02, A47B 45/00, A47F 5/00**

(22) Date de dépôt : **13.12.93**

(30) Priorité : **23.12.92 FR 9215650**

(43) Date de publication de la demande :
29.06.94 Bulletin 94/26

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB IT LI NL

(71) Demandeur : **GEORGE S.A.**
4, Villa de la Terrasse
F-75017 Paris (FR)

(72) Inventeur : **Francois, Alain**
34, avenue du Château
F-92190 Meudon (FR)

(74) Mandataire : **Phélip, Bruno et al**
c/o Cabinet Harlé & Phélip
21, rue de La Rochefoucauld
F-75009 Paris (FR)

(54) **Présentoir pour étagère.**

(57) L'invention concerne un présentoir pour étagère comprenant une base (1) destinée à constituer un plan de rangement (A) pour des objets de différentes largeurs.

La base (1) est formée d'une pluralité d'éléments (2, 3, 4) juxtaposés, d'au moins un rebord coulissant (11). Chaque élément (2) comportant un premier bord (5) et un deuxième bord (6) formés de façon à pouvoir recevoir le rebord (11) coulissant.

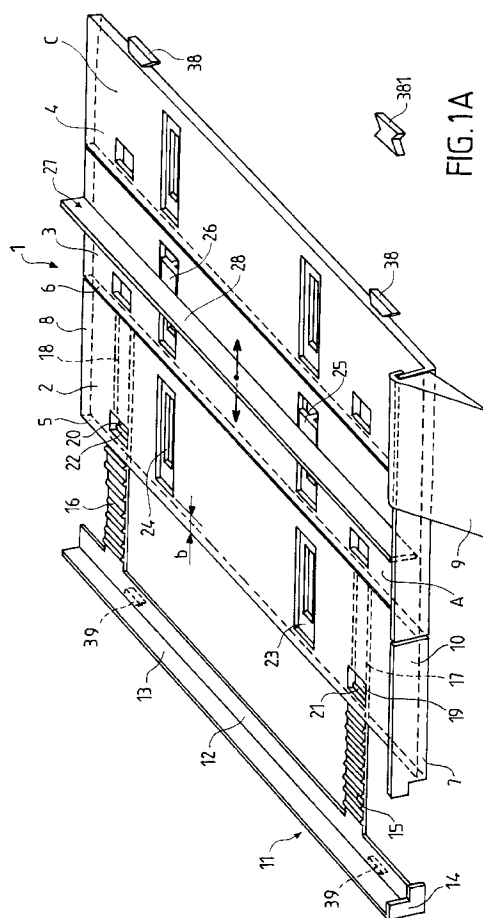


FIG. 1

L'invention concerne un présentoir pour étagère, permettant la mise en place sur des étagères d'un magasin de boîtes de produit de différentes largeurs.

On utilise déjà des présentoirs permettant le rangement et la présentation de boîtes, de tubes ou d'autres produits vendus sur étagères dans les magasins, qui sont fabriqués sur mesure selon les dimensions des emballages à ranger sur celles-ci. Ces présentoirs sont généralement adaptés aux dimensions de l'étagère particulière à laquelle ils sont destinés. Il est donc nécessaire de disposer d'une gamme étendue de présentoirs de largeurs variées. De plus, ces présentoirs sont souvent préparés pour un type très spécifique d'emballages. Dans le cas d'un ensemble d'emballages de différentes largeurs, le nombre de rangées, pour chaque largeur déterminée, et l'ordre dans lequel ces emballages sont rangés, sont alors préétablis et ne peuvent être modifiés.

Le but de l'invention est de concevoir un présentoir pour étagère qui évite les inconvénients précités.

L'invention a pour objet un présentoir pour étagère comprenant une base destinée à constituer un plan de rangement de largeur réglable et au moins un séparateur amovible destiné à être disposé entre deux rangées d'objets à présenter.

Conformément à l'invention, un tel présentoir est caractérisé en ce que la base est formée d'une pluralité d'éléments juxtaposés et d'au moins un rebord coulissant. Dans cette disposition, chaque élément comporte un premier bord et un deuxième bord formés de façon à pouvoir recevoir le rebord coulissant, ainsi que des évidements de forme générale rectangulaire formés dans le plan de rangement et destinés à recevoir des moyens de fixation du séparateur amovible.

Le présentoir de l'invention présente l'avantage de répondre aux contraintes de produits ou d'emballages variés en évitant des outillages et des moulages spéciaux. De plus, il présente l'avantage de pouvoir être constitué à partir d'éléments standardisés.

L'invention concerne également les caractéristiques ci-après, considérées isolément ou selon toutes leurs combinaisons techniquement possibles:

- Chacun des éléments juxtaposés est de forme générale rectangulaire, les deux bords plus longs du rectangle constituant le premier et le deuxième bord de l'élément.

Un présentoir constitué d'éléments rectangulaires correspond au mode de réalisation préféré de l'invention. Il est cependant concevable qu'au moins une partie des éléments juxtaposés ait une forme différente d'un rectangle pour adapter le présentoir de l'invention, par exemple, à un emplacement d'angle. Ainsi, au moins un des éléments du présentoir de l'invention peut avoir la forme générale d'un secteur de cercle.

- Chacun des éléments juxtaposés comprend des moyens de guidage et de verrouillage des-

tinés au montage mobile du rebord coulissant.

- Le rebord coulissant comprend un profilé en forme de cornière dont une première aile est destinée à être disposée dans le même plan que le plan de rangement et dont l'autre aile, la seconde aile, constitue une face d'appui pour les objets rangés, et au moins un coulisseau formé et attaché au rebord coulissant de façon à ce que la première aile soit disposée dans un plan sensiblement parallèle au plan de rangement.

- Chacun des coulisseaux du rebord coulissant est formé par un profilé plat qui est attaché au rebord coulissant perpendiculairement à l'étendue longitudinale du rebord coulissant. De préférence, les coulisseaux sont crantés.

Dans le cas d'éléments rectangulaires, le coulisseau est formé par un profilé plat droit. L'étendue rectiligne du profilé, d'une part, et la disposition des moyens de guidage et de verrouillage de chacun des éléments du présentoir, d'autre part, assurent par leur coopération la mobilité du rebord coulissant dans le sens de la juxtaposition des éléments.

Dans le cas d'éléments ayant une autre forme que la forme rectangulaire, par exemple dans le cas d'éléments ayant la forme d'un secteur de cercle, chacun des coulisseaux est formé par un profilé plat ayant la forme générale d'un arc de cercle ou toute autre géométrie appropriée pour assurer, en coopération avec la disposition des moyens de guidage et de verrouillage, une mobilité du rebord coulissant le long d'une ligne médiane allant du premier bord au deuxième bord de l'élément.

- Les évidements destinés à recevoir les moyens de fixation d'un séparateur amovible ont la forme générale d'une rainure dont les extrémités sont orientées transversalement respectivement par rapport au premier et au deuxième bords de l'élément.

Les critères qui régissent la forme de la rainure correspondent dans leur principe aux critères qui régissent la forme de chacun des coulisseaux du rebord coulissant. Ainsi, un élément rectangulaire est muni d'évidements ayant la forme générale d'une rainure rectiligne, alors qu'un élément ayant la forme générale d'un secteur de cercle est muni d'évidements représentant un arc de cercle.

Les évidements généralement destinés à recevoir les moyens de fixation d'un séparateur amovible peuvent également être utilisés pour fixer, sur l'élément du présentoir, un support muni d'un poussoir à ressort. De tels poussoirs à ressort sont particulièrement avantageux dans le cas où l'on veut assurer un avancement des objets mis en place chaque fois qu'un objet est enlevé de la rangée.

- Chacun des séparateurs amovibles comprend une cloison destinée à être montée en épi, par rapport au plan de rangement, et, au moins, un bras de fixation dont l'une des extrémités est atta-

chée à la cloison alors que l'autre est munie d'une tête de fixation destinée à être engagée dans un des évidements formés dans le plan de rangement. La tête de fixation est en déport par rapport au plan de symétrie de la cloison.

Pour permettre un rangement de boîtes les unes sur les autres ou un rangement d'objets hauts ayant une base étroite, la cloison peut être surélevée au moyen d'une rallonge susceptible d'être fixée sur la cloison par clipsage ou par enfichage.

Par ailleurs, les séparateurs peuvent être complétés ou remplacés par des moyens de calage présentant une certaine largeur à un niveau supérieur au plan de rangement. De tels moyens de calage permettent notamment le rangement et l'alignement de tubes de crème posés sur leur bouchon et d'autres objets présentant une largeur plus grande à un niveau différent de celui de la base sur laquelle ils sont posés.

- Chacun des éléments juxtaposés comprend un troisième bord destiné à constituer un rebord avant de la base du présentoir et à recevoir une façade porteuse d'informations. La façade peut être moulée, de façon à représenter un motif choisi par l'utilisateur, et dans la largeur de chaque élément.

La façade peut, cependant, être également prise dans une façade extrudée, coupée à la largeur d'au moins une partie de la base du présentoir, de préférence, coupée à la largeur totale du présentoir. Dans tous les cas, la façade peut être attachée au rebord avant de la base du présentoir par accrochage, encliquetage ou par tout autre montage conservant le caractère amovible de la fixation de la façade.

Par ailleurs, la façade peut être formée de façon à présenter une partie pivotante destinée à recevoir des informations sur les objets présentés. Ces informations peuvent être posées sur la partie pivotante sous forme d'une étiquette adhésive ou d'une étiquette glissée dans un cadre prévu à cet effet.

En alternative, les éléments du présentoir peuvent être formés, eux-mêmes, de façon à pouvoir recevoir en-dessous du plan de rangement, et donc en-dessous des objets exposés sur l'étagère, une tablette coulissante porteuse d'informations sur les produits ou objets mis en place sur l'étagère.

Pour la stabilité du présentoir, il convient de prévoir des moyens destinés à assurer un attachement à la fois amovible et suffisamment rigide du premier bord au deuxième bord de deux éléments juxtaposés correspondants. Conformément à l'invention, le premier bord et le deuxième bord de chaque élément sont munis chacun d'au moins deux queues d'aronde. Les queues d'aronde sont de type mâle ou de type femelle. La répartition des queues d'aronde mâles et femelles sur le premier bord et le deuxième bord est quelconque sous réserve que, le deuxième bord de chaque élément est muni du même nombre de queues d'aronde que le premier bord et que le type

de chacune des queues d'aronde du deuxième bord est complémentaire du type de la queue d'aronde correspondante du premier bord.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention, seront comprises dans la description d'un mode de réalisation de l'invention qui se réfère aux dessins annexés.

Dans le dessin annexé:

Les Figures 1 et 1A représentent trois éléments juxtaposés d'un présentoir selon l'invention;

La Figure 2 représente un séparateur amovible; La Figure 3 représente un séparateur amovible muni d'une rallonge pour former un séparateur surélevé;

La Figure 4 représente en détail la fixation d'une rallonge sur un séparateur;

La Figure 5A représente une cale;

La Figure 5B représente la cale de la Figure 5A en place entre deux objets posés sur le présentoir de l'invention;

La Figure 6 représente un support muni d'un poussoir à ressort;

La Figure 7 représente le rebord avant d'un élément du présentoir de l'invention, présentant une partie pivotante;

La Figure 8 représente un élément du présentoir de l'invention muni d'une tablette coulissante;

La Figure 9 représente une balise destinée à être fixée sur le séparateur d'un élément du présentoir de l'invention; et

La Figure 10 représente, de façon très schématisée, un présentoir dans une variante du mode de réalisation préféré de l'invention.

La Figure 1 représente, en mode de réalisation préférée de l'invention, un présentoir destiné à être posé sur une étagère, ou à la place d'une étagère, d'un meuble de rangement destiné à la présentation de toutes sortes de produits vendus sur étagère dans un magasin, indépendamment de la largeur de l'emballage de ces produits.

Le présentoir comprend une base 1 destinée à constituer un plan de rangement A sur lequel les articles de vente, appelés par la suite des objets, seront rangés. La base 1 est formée d'une pluralité d'éléments juxtaposés, dont la Figure 1 ne montre que les éléments 2, 3 et 4. Les éléments 2, 3 et 4 étant identiques entre eux, la description de l'élément 2 est valable de manière comparable pour les autres éléments 3 et 4 montrés en Figure 1 et pour les autres éléments montrés de façon très schématisée sur la Figure 10.

L'élément 2 est de forme générale rectangulaire et comporte une surface de rangement C délimitée par un premier bord 5, un deuxième bord 6, un troisième bord 7 et un quatrième bord 8. Le premier bord 5 et le deuxième bord 6 représentent les côtés les plus longs du rectangle et sont destinés à venir en contact avec les premiers bords et deuxième bords d'élé-

ments juxtaposés. Le troisième bord 7 est destiné à constituer un rebord avant de la base 1 du présentoir et à recevoir une façade 9 qui peut porter des informations concernant les objets rangés sur le présentoir. La façade 9 peut être attachée, de façon amovible, directement au troisième bord 7 de l'élément 2. Il est cependant préférable de munir le troisième bord 7 d'un rebord 10 solidaire de l'élément 2.

La façade 9 est constituée par un profilé coupé à la largeur de l'élément 2. La façade 9 est attachée au rebord avant 10 par accrochage.

L'élément 2 ayant une largeur définie, la largeur d'un présentoir que l'on obtient par juxtaposition d'une pluralité d'éléments 2 serait limitée à un multiple entier de la largeur de l'élément 2, s'il n'était pas prévu de pouvoir munir l'élément 2 d'un rebord coulissant 11. Le rebord coulissant 11 est constitué par un profilé en forme de cornière avec une première aile 12 et une deuxième aile 13. La première aile 12 est destinée à être disposée dans le même plan que la surface de rangement C de l'élément 2, et donc dans le même plan que de rangement A de la base 1. La deuxième aile 13 est destinée à constituer une face d'appui pour les objets à ranger. Le rebord coulissant 11 a une longueur sensiblement identique à celle du premier bord 5 de l'élément 2. Un rebord 14, formé solidairement avec le rebord coulissant 11 est disposé de façon à constituer une prolongation du rebord avant 10 de l'élément 2.

Deux coulisseaux 15 et 16 sont attachés rigidement au profilé du rebord coulissant 11 et s'étendent dans un plan sensiblement parallèle à l'étendue de la première aile 12. Chacun des coulisseaux 15 et 16 est formé par un profilé droit, plat et cranté, disposé transversalement par rapport à l'étendue longitudinale du rebord coulissant 11.

En variante de cette disposition, il est concevable que le rebord coulissant 11 ne soit muni que d'un seul coulisseau. Pour obtenir la même stabilité de positionnement du rebord coulissant par rapport à l'élément 2 qu'avec le mode de réalisation représenté sur la Figure 1, la largeur du coulisseau unique, mesurée dans le sens de l'étendue longitudinale du rebord coulissant 11, doit être nettement supérieure à celle d'un coulisseau 15 ou 16.

Le rebord coulissant 11 est monté sur l'élément 2 au moyen de glissières 17 et 18 disposées sur une surface de l'élément 2 opposée à celle constituant la surface de rangement C de l'élément 2.

Pour obtenir un verrouillage automatique du rebord coulissant 11 par rapport à l'élément 2, deux lumières rectangulaires 19 et 20 sont pratiquées à partir de la surface de rangement C. Les lumières 19 et 20 sont disposées en alignement avec les glissières correspondantes 17 et 18. Du côté opposé, par rapport à la surface de rangement C, les bords des deux lumières 19 et 20 sont chacun munis, dans la partie parallèle au premier bord 5, d'une protubérance 21,

22, ayant la forme d'une came destinée à coopérer avec le crantage respectivement des coulisseaux 15 et 16.

L'élément 2 comprend également deux évidements 23 et 24 de forme générale rectangulaire. Les évidements 23 et 24 sont orientés sensiblement en parallèle au troisième bord 7 et quatrième bord 8 de l'élément 2, c'est-à-dire dans le sens de la largeur du présentoir.

Les évidements 23 et 24 sont formés de manière telle qu'ils puissent recevoir des moyens de fixation 25 et 26 d'un séparateur amovible 27. Le séparateur amovible 27 est constitué par une cloison 28 dont la longueur correspond à celle de l'élément 2. La cloison 28 est destinée à être montée de façon amovible en épi par rapport à la surface de rangement C de l'élément 2 entre deux rangées d'objets à présenter. Pour assurer à la fois un positionnement stable, un positionnement variable en fonction de la largeur des objets à ranger et la possibilité de placer le séparateur amovible dans n'importe quelle position pour éviter toute contrainte dans le choix de l'aménagement du plan de rangement A du présentoir, les moyens de fixation 25, qui sont identiques aux moyens de fixation 26, comprennent un bras de fixation 29 attaché par une de ses extrémités, référencée en 30 (Figure 2), à une surface inférieure 31 de la cloison 28 puis transversalement par rapport à l'étendue longitudinale de celle-ci.

L'autre extrémité du bras de fixation 29, référencée en 32, repose, au moyen d'un pontet 33, sur une tête de fixation 34 destinée à être engagée dans l'évidement 23. La tête de fixation 34 a la forme générale d'un parallélépipède dont l'étendue longitudinale est orientée transversalement par rapport à celle de la cloison 28. Pour assurer une fixation suffisamment rigide sans recours à des vis ou autres moyens de fixation, la tête de fixation 34 est munie d'une fente longitudinale 35 donnant à la tête 34 une élasticité dans le sens transversal de la tête 34.

La longueur a du bras de fixation 29 est choisie telle que le déport entre la cloison 28, représentée par son plan de symétrie, et l'extrémité proche de la tête de fixation 34 est au moins égal à la largeur b du pont entre le premier bord 5 et le bord proche parallèle de l'évidement 23, ou respectivement 24, recevant la tête de fixation 34. Cette disposition permet de monter le séparateur amovible 27 indifféremment sur l'un ou sur l'autre de deux éléments juxtaposés, si, selon la largeur des objets à ranger, la cloison 28 venait à se situer sur, ou à proximité de, la jonction de ces deux éléments. Grâce à la symétrie de disposition des éléments de fixation 25 et 26 par rapport à l'étendue longitudinale de la cloison 28, le séparateur amovible 27 peut être monté sur l'élément 2, de façon que l'élément de fixation 25 soit fixé dans l'évidement 23 ou alternativement dans l'évidement 24. L'élément de fixation 26 est alors placé respectivement dans l'évi-

dement 24 ou dans l'évidement 23.

De manière générale, les cloisons 28 ont une hauteur h de l'ordre de 20 à 30 mm. Cette hauteur est suffisante pour la plupart des objets à ranger sur le présentoir.

Il est cependant concevable que les objets d'une rangée doivent être rangés non seulement les uns derrière les autres mais aussi les uns sur les autres. Un tel rangement pourrait être intéressant par exemple pour des boîtes de faible dimension ou pour des objets allongés comme par exemple des crayons.

Il est également concevable que les objets à ranger ont une forme très allongée et sont légers, ce qui rend difficile de les maintenir verticalement droit s'il sont tenus seulement par leur base.

Pour faciliter le rangement d'objets répondant aux critères énoncés ci-avant, la cloison peut être surélevée. Les Figures 3 et 4 montrent le principe d'une telle cloison surélevée 40.

La cloison surélevée 40 comprend une cloison 41 destinée à être montée sur un élément du présentoir au moyen d'une patte de fixation 42 et correspondant ainsi approximativement à la cloison 28 décrite plus haut. De plus, la cloison 40 comprend une rallonge 43 de forme générale plate et allongée. La rallonge 43 est destinée à être disposée dans le même plan que la cloison 41.

La rallonge 43 a une longueur approximativement comparable à celle de la cloison 41 et a une hauteur H. La hauteur H est choisie en fonction des produits à ranger. De préférence, elle est de l'ordre de 80 à 150 mm. Pour plus de flexibilité, lors de l'aménagement du présentoir, la rallonge 43 peut être sectionnée le long des lignes de sectionnement 44 prévues à cet effet.

Pour obtenir une fixation stable et à la fois simple, de la rallonge 43 sur la cloison 41, la partie supérieure de la cloison 41 peut être réalisée avec des gorges 45 et 46 pratiquées à une distance du bord supérieur de la cloison 41 et en parallèle à celui-ci.

En contrepartie, la rallonge 43 est formée le long du bord destiné à être en regard de la cloison 41, de façon à présenter des crochets 47 et 48 orientés respectivement dans un sens transversal et dans l'autre par rapport à l'étendue longitudinale de la rallonge 43. Les crochets 47 et 48 ont une forme conjuguée par rapport à celle de la partie supérieure de la cloison 41. Ainsi, la rallonge 43 est fixée sur la cloison 41 par clipsage intervenant alternativement dans l'une et dans l'autre des deux gorges 45 et 46.

La rallonge 43 est représentée sur la Figure 3 avec des lumières 51 de formes différentes et avec une face avant 52 en biseau. Il est bien entendu que la rallonge 43 peut être réalisée sans lumières et avec une face avant droite, c'est-à-dire non biseautée.

La patte de fixation 42 correspond dans son principe de conception aux moyens de fixation 25 et 26 décrits plus haut et représentés sur la Figure 2. La

patte de fixation 42 constitue cependant une variante des moyens de fixation 25 et 26 en ce que la tête de fixation est remplacée par un crochet 49. Le crochet 49 a une flexibilité correspondante à celle de la tête de fixation 34 décrite plus haut et permet la fixation de la cloison surélevée 40 dans des évidements 23 ou 24 de l'élément 2 du présentoir décrit plus haut.

Il est bien entendu que la cloison 41, munie d'une ou de plusieurs pattes de fixation 42, peut constituer à elle seule un séparateur pour le présentoir de l'invention. Ainsi, la rallonge 43 peut être considérée comme un accessoire pour un tel séparateur.

Les Figures 5A et 5B représentent une pièce de calage 60, ou cale, comme un autre accessoire pour un séparateur du présentoir de l'invention. La pièce de calage 60 comprend une partie plate et allongée 61 de forme générale rectangulaire munie sur une de ses grandes surfaces de crochets 62 disposés en épi par rapport à cette surface. Les crochets 62 sont orientés, de préférence, alternativement dans un sens transversal et dans l'autre par rapport à l'étendue longitudinale de la pièce de calage 60, de manière à permettre une fixation de la pièce de calage 60 sur une cloison 41 par clipsage. La pièce de calage 60 étant montée sur la cloison 41, ces deux pièces formant ensemble un séparateur ayant une section transversale en T.

La pièce de calage 60 est utilisée notamment pour l'alignement et le rangement d'objets de forme irrégulière et notamment, comme la Figure 5B en montre un exemple, pour l'alignement et le rangement sur un élément 2 du présentoir, de tubes de crème 63, 64 posés sur leur bouchon ou pour d'autres objets dont la forme présente une largeur maximale à une certaine distance de la face de l'objet sur laquelle ce dernier repose.

La Figure 6 montre encore un autre accessoire pour le présentoir de l'invention. Il s'agit d'un support 70 muni d'un poussoir 71 à ressort. Le support 70 est muni, à une de ses deux extrémités, d'éléments sécables 72 permettant la fixation du support 70 au troisième bord 7 d'un élément 2 du présentoir. Le support 70 comporte, par ailleurs, des cassures 73 et 74 permettant un sectionnement du support 70. En outre, le support 70 est muni de profilés de fixation 75 et 76 de forme générale allongée disposés transversalement par rapport à l'étendue longitudinale du support 70. Les profilés de fixation 75 et 76 permettent une fixation du support 70 dans les évidements 23 et 24 d'un élément 2. Les profilés de fixation 75 et 76 peuvent être munis de têtes de fixation ou de crochets, de façon correspondante à celles représentées respectivement sur les Figures 2 et 4.

En variante des façades 9 décrites plus haut, destinées à porter des informations concernant les objets rangés sur le présentoir, l'élément 2 du présentoir peut être muni de tablettes pivotantes 81 ou de tablettes coulissantes 82, représentées respectivement sur

les Figures 7 et 8. Les tablettes coulissantes et les tablettes pivotantes peuvent avoir toute dimension appropriée. Plus particulièrement, ces tablettes peuvent avoir une largeur inférieure à celle d'un élément 2, ou au contraire, avoir une largeur telle qu'elles enjambent au moins partiellement deux ou plusieurs éléments du présentoir.

La Figure 9 montre un autre accessoire du présentoir de l'invention. Il s'agit d'une balise 90 plate et de forme générale rectangulaire. La balise 90 est munie d'un bras 91 formé de manière à pouvoir être fixé par clipsage sur une cloison 41 décrite plus haut. Plus particulièrement, le bras 91 est disposé dans le même plan que celui de l'étendue de la balise 90 et orienté de façon que cette dernière dépasse le présentoir au-delà du bord avant 7 ou au-delà de la façade 9. La fixation de la balise 90 au moyen du bras 91 correspond de préférence au principe de fixation de la rallonge 43 décrite plus haut en référence à la Figure 4.

La balise permet la mise en place de messages interchangeables, soit par application d'étiquettes auto-collantes ou adhésives, soit par insertion d'étiquettes cartonnées lorsque la balise est réalisée avec un cadre à cet effet.

La Figure 10 montre, de façon très schématisée, un présentoir selon l'invention comprenant une pluralité d'éléments 2, un rebord coulissant 11 et un autre rebord coulissant 36. Pour simplifier cette Figure, les séparateurs amovibles 27 ne sont pas représentés.

Pour des raisons pratiques de l'utilisation, les éléments 2 du présentoir représenté peuvent être fabriqués sous forme d'ensembles E, chaque ensemble E comportant six éléments 2. Les ensembles E sont alors moulés en une seule pièce et comportent des zones sécables 37 permettant une séparation facile d'un élément 2 de l'ensemble E. Le présentoir comprend quatre ensembles E. Le cinquième ensemble, référencé F, a été obtenu en enlevant deux éléments 2 d'un ensemble E. Pour régler la largeur du présentoir précisément à la valeur nécessaire en fonction des dimensions des objets à ranger et de la place que la quantité de séparateurs amovibles nécessaires occupe, les rebords coulissants 11 et 36 sont mis en position respectivement par rapport à l'élément 2 correspondant sur lequel ils sont montés.

L'attachement des différents ensembles E et F est réalisé par des queues d'aronde dont le premier bord 5 et le deuxième bord 6 des éléments 2 correspondants sont munis. Selon les dispositions représentées sur les Figures 1 et 10, chaque élément 2 est muni de deux queues d'aronde mâles 38 disposées sur le deuxième bord 6 de l'élément et de deux queues d'aronde femelles 39 disposées sur le premier bord 5 de l'élément. Les queues d'aronde mâles 38, et femelles 39 sont respectivement disposées sur le premier bord 5 et le deuxième bord 6 de l'élément 2 de façon que les queues d'aronde 38 mâles coopè-

rent avec les queues d'aronde femelles 39 lors de l'assemblage de deux éléments 2.

Il est bien entendu que le nombre de queues d'aronde disposées sur les bords 5, 6 de l'élément 2 peut être varié en fonction de la longueur de l'élément 2 et des conditions d'utilisation du présentoir. Il est également concevable que le premier bord 5 et le deuxième bord 6 sont munis à la fois de queues d'aronde mâles 38 et de queues d'aronde femelles 39. Dans cette configuration, le type de chacune des queues d'aronde mâles 38 et femelles 39 disposées sur le premier bord 5 doit être complémentaire du type des queues d'aronde situées de manière correspondante sur le deuxième bord 6.

En général, les queues d'aronde sont formées solidairement dans et sur les bords 5 et 6 de l'élément 2. Il est, cependant, concevable d'utiliser des pièces 381 (voir Figure 1A) de forme générale d'une queue d'aronde double destinées à être insérées dans des logements appropriés prévus dans les bords 5 et 6. La forme de ces logements correspond à celle des queues d'aronde femelles 39.

Dans une variante (non représentée) du mode de réalisation montré sur la Figure 10, le présentoir ne comprend qu'un seul coulissant, soit 11 ou 36. L'autre coulissant est remplacé par un élément correspondant uniquement à l'aile 13 décrite plus haut. Cet élément est muni de queues d'aronde mâle 38 ou femelle 39 afin de pouvoir être fixé sur le bord correspondant 5 ou 6 d'un élément 2.

Les signes de référence insérés après les caractéristiques techniques mentionnées dans les revendications, ont pour seul but de faciliter la compréhension de ces dernières, et n'en limitent aucunement la portée.

Revendications

1. Présentoir pour étagère comprenant une base (1) destinée à constituer un plan de rangement (A) de largeur réglable, et au moins un séparateur amovible (27) destiné à être disposé entre deux rangées d'objets à présenter, caractérisé en ce que la base (1) est formée d'une pluralité d'éléments juxtaposés (2, 3, 4) et d'au moins un rebord coulissant (11), chaque élément (2) comportant un premier bord (5) et un deuxième bord (6) formés de façon à pouvoir recevoir le rebord coulissant (11), et des évidements (23, 24), de forme générale rectangulaire, formés dans le plan de rangement (A) et destinés à recevoir des moyens de fixation (25, 26) du séparateur amovible (27).
2. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que chacun des éléments (2, 3, 4) juxtaposés est de forme générale rectangulaire, les deux

bords plus longs du rectangle constituant le premier (5) et le deuxième (6) bords de l'élément (2).

3. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que chacun des éléments (2, 3, 4) comprend des moyens (17) de guidage et de verrouillage destinés au montage mobile du rebord coulissant (11). 5
4. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le rebord coulissant (11) comprend un profilé en forme de cornière dont une aile (12) est destinée à être disposée dans le même plan que le plan de rangement (A) et dont l'autre aile (13) constitue une face d'appui pour les objets à ranger, et au moins un coulisseau (15, 16) formé et attaché au profilé (12, 13) du rebord coulissant (11), de façon à ce que le plan de coulissement soit parallèle au plan de rangement (A) du présentoir. 10 15 20
5. Présentoir selon la revendication 4, caractérisé en ce que chaque coulisseau (15, 16) est formé par un profilé plat cranté attaché au rebord coulissant (11) perpendiculairement par rapport à l'étendue longitudinale du rebord coulissant (11). 25
6. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les évidements (23, 24) destinés à recevoir les moyens de fixation (25, 26) d'un séparateur amovible (27) sont de forme générale d'une rainure dont les extrémités sont orientées transversalement, respectivement par rapport au premier (5) et au deuxième (6) bords de l'élément (2). 30 35
7. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que chacun des séparateurs amovibles (27) comprend une cloison (28) destinée à être montée en épi par rapport au plan de rangement (A) et au moins un bras de fixation (29) dont l'une (30) des extrémités est attachée à la cloison (28) et dont l'autre (32) est munie d'une tête de fixation (34) destinée à être engagée dans un des évidements (23) formés dans le plan de rangement (A), la tête de fixation (34) étant en déport par rapport au plan de symétrie de la cloison (28). 40 45
8. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que chacun des éléments (2, 3, 4) juxtaposés comprend un troisième bord (7) muni d'un rebord avant (10) de la base (1) du présentoir et destiné à recevoir une façade (9) porteuse d'informations. 50 55
9. Présentoir selon la revendication 8, caractérisé en ce que la façade (9) est un profilé coupé à la

largeur d'au moins une partie de la base (2) et attaché au rebord avant (10) de la base (1) du présentoir.

10. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que le premier bord (5) de chaque élément (2) est muni d'au moins deux queues d'aronde (38, 39) dont au moins une est de type mâle (38) ou du type femelle (39), et en ce que le deuxième bord (6) de chaque élément (2) est muni du même nombre de queues d'aronde que le premier bord (5), le type de chacune des queues d'aronde (38, 39) du deuxième bord (6) étant complémentaire au type de la queue d'aronde (39, 38) correspondante du premier bord (5).

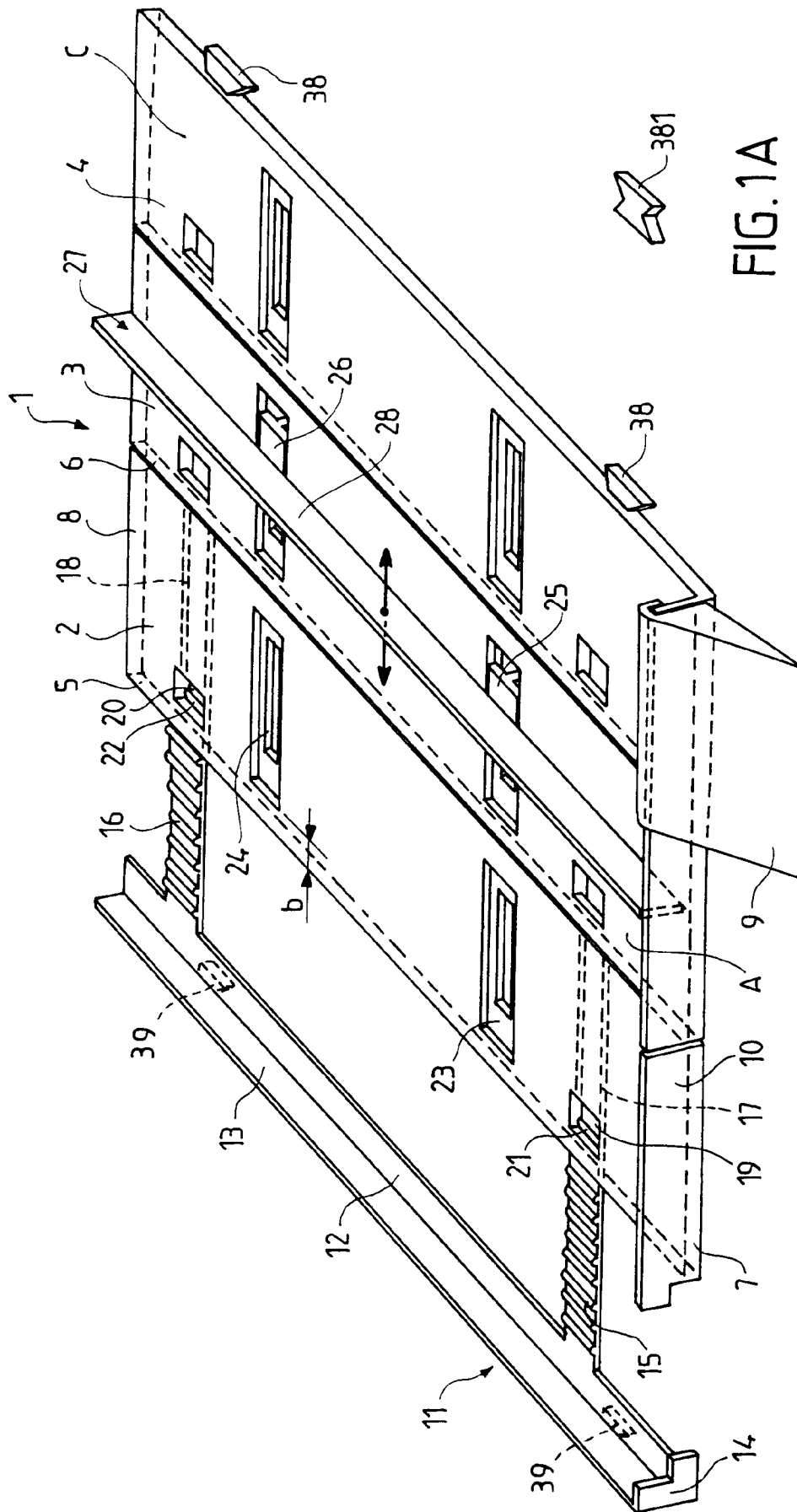


FIG. 1A

FIG. 1

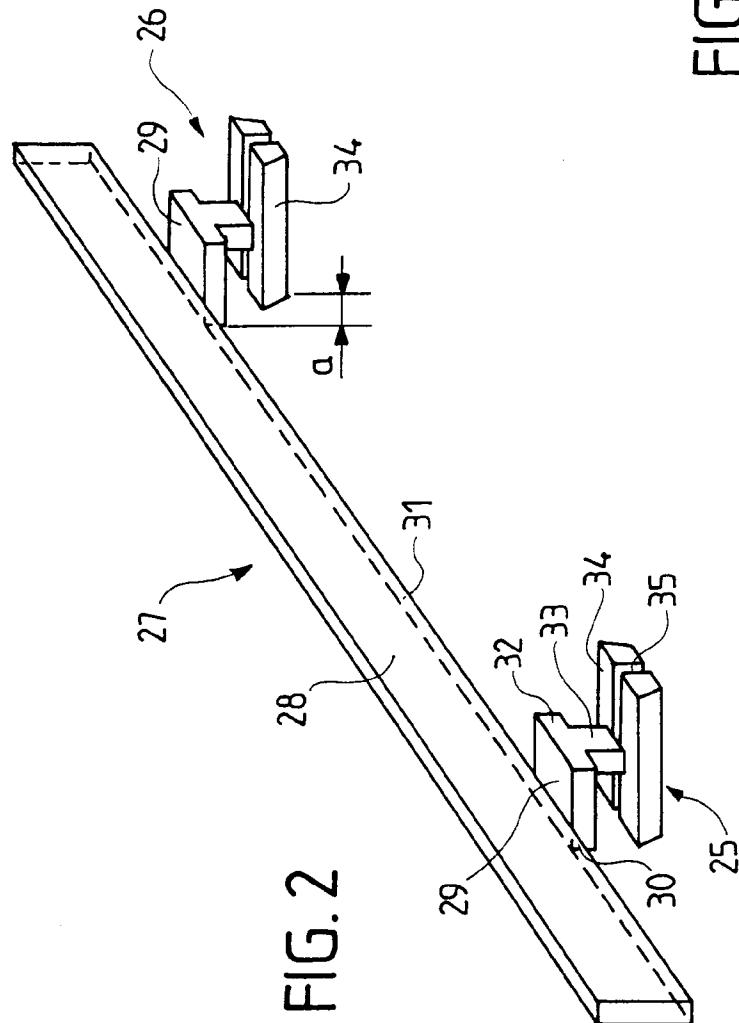
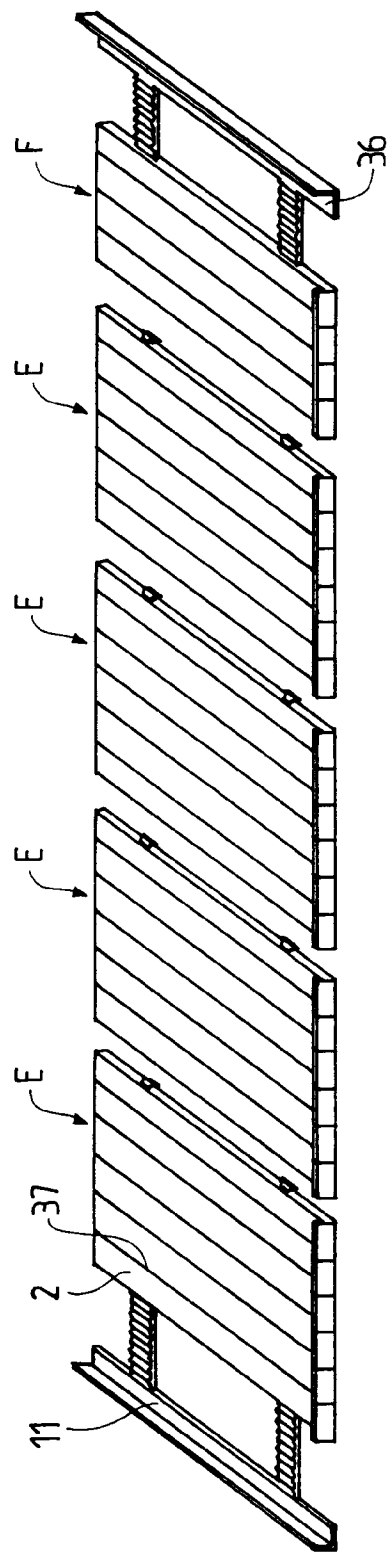
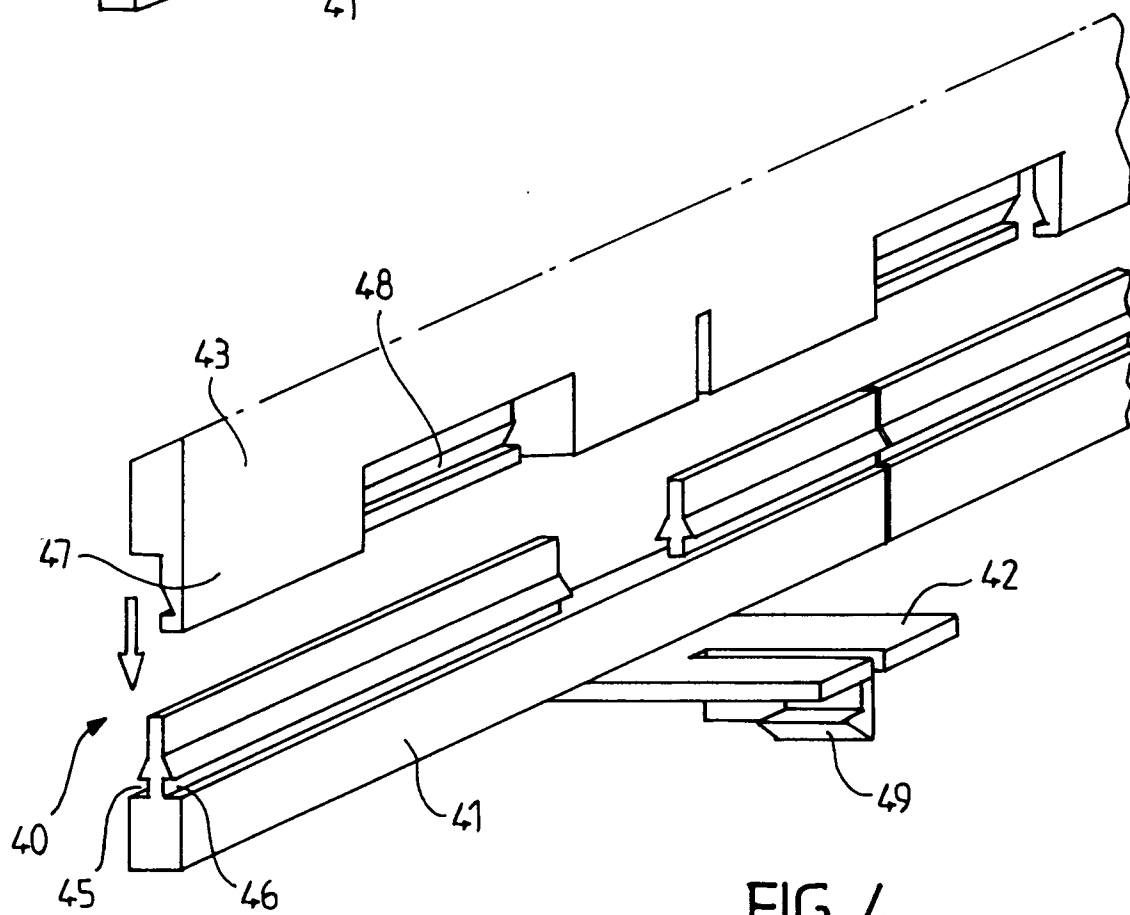
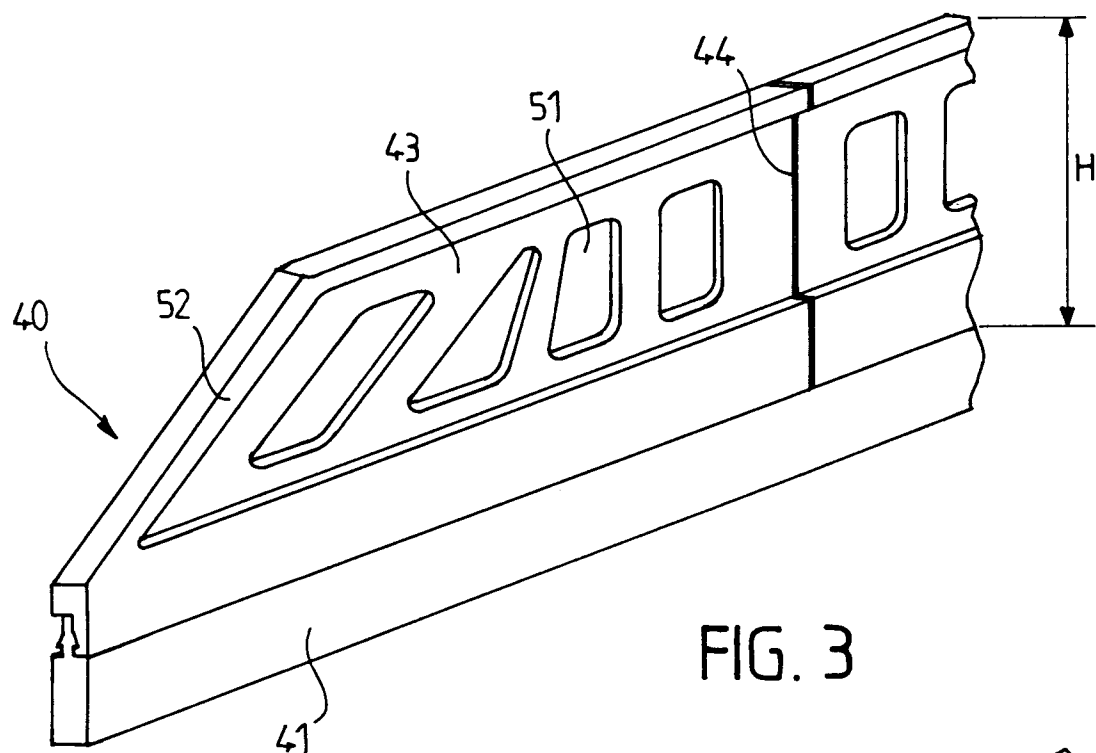


FIG. 10





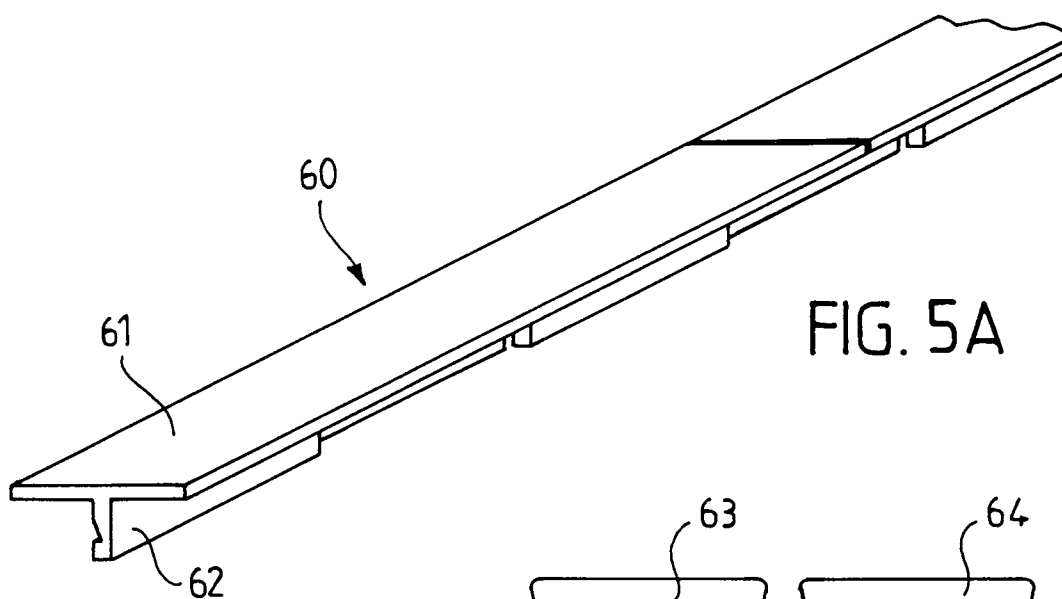
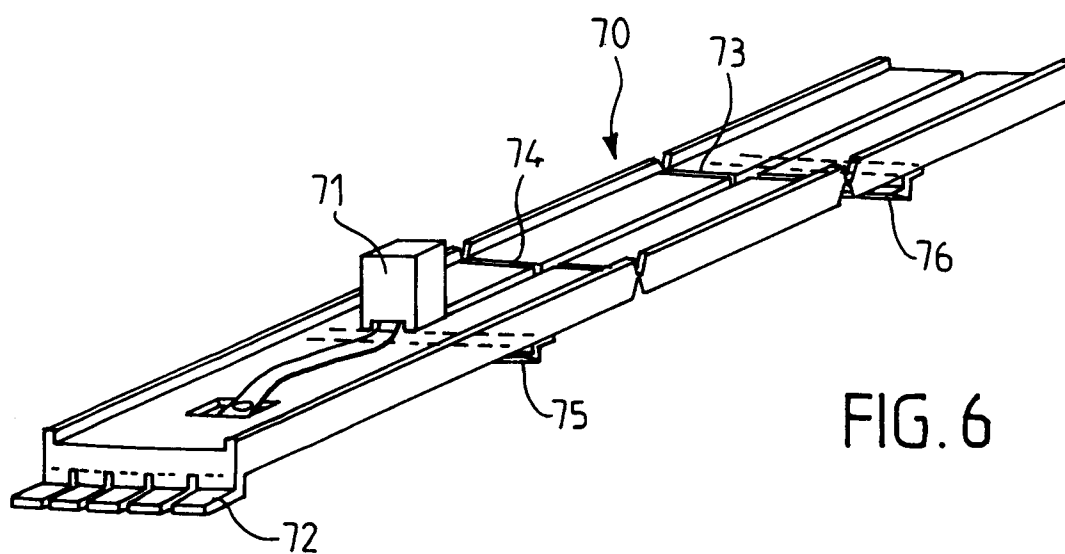
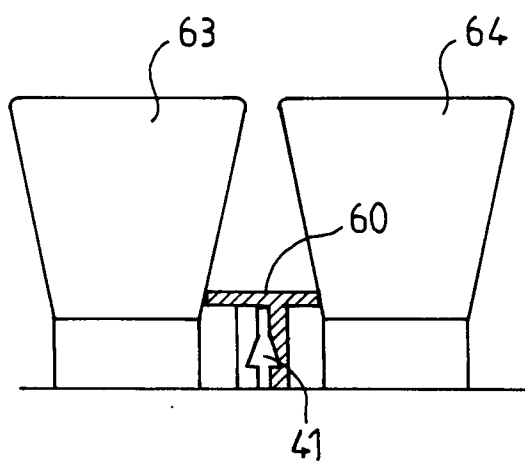
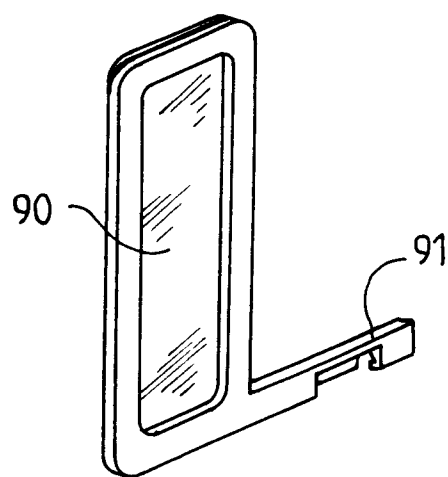
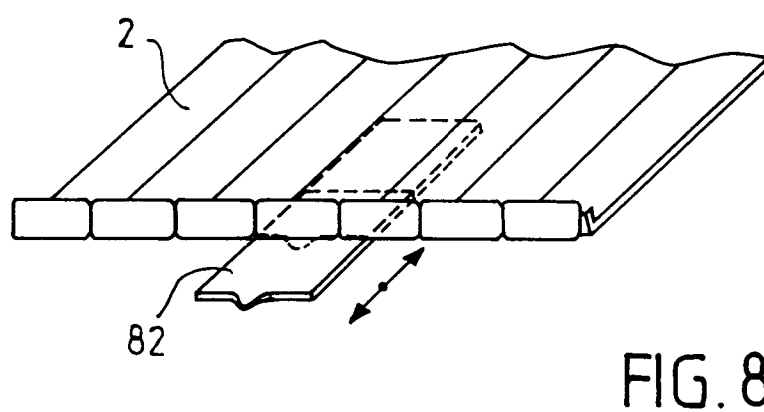
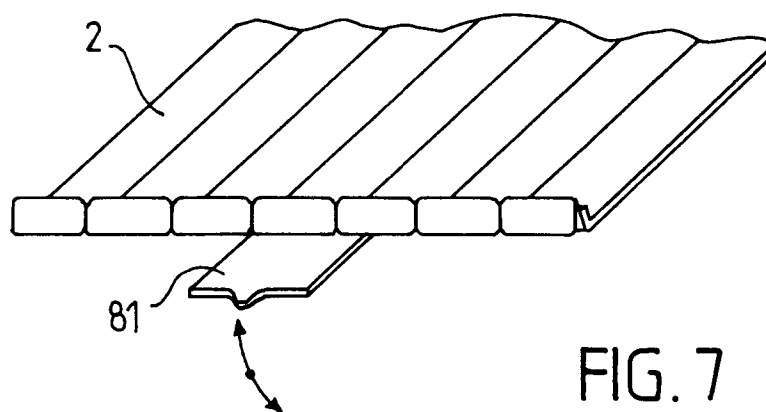


FIG. 5B







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 93 40 3011

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
Y	FR-A-2 443 817 (ÉTABLISSEMENTS A. BOURBON ET FILS.) * page 3, ligne 14 - page 4, ligne 31; figures 1,2 * * page 5, dernier alinéa *	1-5	A47B96/02 A47B45/00 A47F5/00
Y	DE-U-85 20 125 (FORMTECHNIK GMBH SPRITZGUSS UND WERKZEUGBAU)	1-5	
A	* page 4, alinéa 2 - page 5, alinéa 1; figures 1,2 *	8,9	
A	US-A-4 938 365 (CONWAY ET AL.) * abrégé; figures 1,2,4 *	1	
A	GB-A-2 185 389 (FERRANTI PLC) * abrégé; figure 9A *	1,3-5	
A	DE-U-85 32 469 (HENKEL KGAA) * page 5, dernier alinéa ; revendication 1; figures 1-3 *	1,2,10	
A	GB-A-522 074 (COWDROY) * revendication 1; figures 1,2 *	6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5) A47B A47F
A	US-A-4 191 299 (MOORE) * abrégé; figure 3 *	7	
A	DE-A-20 51 841 (LANG)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 29 Mars 1994	Examineur Jones, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)